

5.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Duplat Matthieu ; Schaeken Willemaers Gaëtane ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Comme son nom l'indique, le cours s'intéresse au droit des produits financiers, et plus particulièrement au droit régissant la création, l'émission et la négociation des instruments de placement sur les marchés financiers, ainsi que l'organisation et le contrôle des marchés financiers et les obligations des émetteurs cotés en bourse. Les offres publiques d'acquisition et les organismes de placements collectifs sont également abordés.</p> <p>Dans le prolongement des cours de droit commercial déjà suivis, le cours décrit les éléments essentiels de l'encadrement des produits financiers en Belgique, tout en rappelant la forte harmonisation européenne de la matière. La partie européenne fait l'objet d'un enseignement spécifique en anglais dans un autre cours de l'option Banque et Finance (DROIP 2031 Financial Market Regulations).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Un intérêt pour le monde de l'entreprise et le monde financier est nécessaire pour aborder le cours de droit des produits financiers. Une bonne maîtrise des matières enseignées dans les cours de droit commercial, de droit des obligations et de droit pénal est requise. Le caractère transversal de la matière permet en effet de toucher à chacune de ces branches essentielles du droit.</p> <p>Le cours veille à apprendre aux étudiants les concepts de base du droit des produits financiers. Il constitue une bonne approche pour ceux qui envisagent une carrière dans le monde financier, que ce soit en entreprise, dans un cabinet d'avocats ou dans une autorité publique. Il permet également d'envisager une spécialisation ultérieure en droit financier ou en finance.</p> <p>Au terme du cours, les étudiants devront maîtriser la structure du cours et les concepts essentiels enseignés. Ils devront être capables de raisonner sur la base de cas pratiques illustrant certaines matières vues au cours. Ils devront pouvoir utiliser facilement les dispositions légales et réglementaires enseignées au cours et retrouver dans celles-ci les réponses aux questions qui leur seront posées à l'examen.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valeurs mobilières et instruments financiers : actions, obligations et autres produits financiers (1ere Partie) 2. Valeurs mobilières et instruments financiers : actions, obligations et autres produits financiers (2ieme Partie) 3. Les intermediaires financiers 4. La FSMA et la BNB ' Missions et compétences ' Évolutions de l'architecture financière en Belgique 5. Introductions en bourse : aspects prospectus et prise ferme/placement/'Greenshoe'/règles de conduite 6. Obligations d'information des sociétés cotées 7. Les OPC / AIFM (cadre belge) 8. SIR et certificats immobiliers 9. Les délits financiers 10. L'interventionnisme du régulateur ' Produits financiers complexes et autres illustrations 11. Questions d'actualité 12. Les OPA (1ere Partie) 13. Les OPA (2ieme Partie) <p>Chaque sujet fera l'objet d'un cours de deux heures.</p>

<p>Autres infos :</p>	<p>Le cours fait partie de l'option banque et finance qui comprend, outre le cours Financial Markets Regulations (DROP2031) déjà cité, le cours de droit bancaire (DROP2033). Chaque cours traite un sujet particulier. Il est présenté par l'un des co-titulaires ou par un invité, spécialiste de la matière faisant l'objet du cours.</p> <p>Les exposés sont généralement accompagnés d'une présentation PPT reprenant les grandes lignes de la matière présentée au cours. Une inscription par chaque étudiant sur icampus est nécessaire pour accéder aux présentations PPT. L'autre support du cours est constitué par le Livre III: Droit belge des marchés financiers, du Précis de droit des sociétés sous la direction de J. Malherbe, Bruxelles, Bruylant, 3e édition.</p> <p>Les étudiants sont invités à utiliser les sites internet spécialisés comme celui de la FSMA, d'ESMA ou d'Euronext, pour retrouver les informations nécessaires à la résolution des questions qui leur seront posées. Ces sites internet seront présentés au cours et leur hyperlien se trouve sur icampus.</p> <p>L'enseignement se fera de manière interactive, les enseignants étant désireux d'instaurer un dialogue fait de questions et de réponses dans le cadre du cours.</p> <p>Les étudiants peuvent utiliser les textes de lois et les arrêtés royaux étudiés au cours lors des examens, que ce soit sous une forme papier ou en utilisant le site internet de la FSMA, s'ils ont un ordinateur portable pouvant se relier à internet dans la salle d'examen.</p> <p>L'examen est oral.</p> <p>Les co-titulaires interrogeront les étudiants sur la partie de la matière qu'ils ont enseignée.</p> <p>Le cours est enseigné par :</p> <p>Gaëtane Schaeken Willemaers, docteur en sciences juridiques de l'UCL, LL.M. (University of Michigan Ann Arbor), ancien avocat spécialisée en droit bancaire et financier, elle enseigne à l'UCL le droit des produits financiers.</p> <p>Matthieu Duplat: Diplômé de l'UCL et de l'Université de Cambridge, avocat au barreau de Bruxelles depuis 1998, il est actif dans le domaine du droit financier et des sociétés cotées.</p>
<p>Cycle et année d'étude :</p>	<p>> Master [120] en droit (horaire décalé) > Master [120] en droit > Master complémentaire en droit fiscal > Master [120] en sciences de gestion > Master [120] en sciences de gestion > Master [120] en ingénieur de gestion > Master [120] en ingénieur de gestion</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>